

Coronavirus : informations et mesures

Nous nous conformons aux mesures prises par le Conseil National de Sécurité destinées à limiter la propagation du coronavirus et à protéger nos groupes à risque. Nous souhaitons vous présenter un récapitulatif de ces mesures, qui seront d'application jusqu'au 5 avril inclus. Nous allons prendre un peu de distance pour pouvoir vous retrouver par la suite dans une ville étincelante et en bonne santé.

Qu'est-ce que le coronavirus ?

Un nouveau coronavirus (Covid-19) est apparu en Chine à la fin de l'année dernière et a également atteint notre pays dans l'intervalle. Les autorités sanitaires belges mettent tout en œuvre pour protéger la santé de chacun. Pour tout savoir sur le virus, consultez <https://www.info-coronavirus.be/>.

Puis-je encore voyager vers la Belgique et visiter Anvers ?

La Belgique a fermé ses frontières pour tout déplacement non-essentiel. Cela implique que vous ne pouvez plus visiter Anvers en venant de l'étranger.

Puis-je visiter Anvers si je réside en Belgique ?

Les autorités insistent que vous restiez le plus possible chez vous. Les seuls déplacements autorisés sont ceux qui concernent votre travail ou les déplacements de première nécessité, tels que pour les soins médicaux, pour aller aux magasins d'alimentation, à la poste, à la banque ou prendre de l'essence.

Centres d'accueil Visit Antwerpen

Le centre d'accueil de la Grand-Place et de la Gare Centrale est fermé jusqu'au 5 avril inclus. Vous avez encore des questions ? Vous pouvez contacter nos collaborateurs par téléphone (de lundi à vendredi de 9h à 17h) : +32 (0)3 232 01 03 ou par e-mail : info@visitantwerpen.be.

Horeca, commerces, activités culturelles et sportives

- Les musées, les églises, les centres culturels et les installations sportives sont fermés
- Tous les événements sont annulés ou reportés
- Les discothèques, les cinémas, les cafés et les restaurants ferment également leurs portes. Les frieries à emporter restent ouvertes. Les livraisons à domicile et les drive-in sont également autorisés.
- Le Zoo d'Anvers est fermé, les parcs resteront ouverts pour le moment.
- Les visites guidées de musées et de la ville sont annulées.
- Les hôtels peuvent uniquement offrir un logement (sans autres prestations comme repas ou petit déjeuner) dans le cadre des voyages jugés essentiels. A tout moment vous êtes tenu de respecter les règles de distance sociale. Consultez le site des hôtels pour plus d'informations.
- Les magasins d'alimentation, les magasins d'alimentation pour animaux, les librairies et les pharmacies sont uniquement ouverts, y compris le week-end.

Transports en commun

Les transports en commun sont encore en service mais sont organisés de manière à ce que les usagers soient assis à une distance de 1,5 mètres les uns des autres. Le gouvernement demande toutefois d'en limiter l'utilisation aux déplacements et aux moments indispensables et d'accorder une attention toute particulière aux mesures d'hygiène de base.

Déplacements

- Ces déplacements essentiels sont autorisés : courses aux commerces alimentaires, visites médicales, visites à la poste, à la banque, à la pharmacie, à la station-service et aux personnes ayant besoin d'aide.
- L'exercice physique en plein air est encore autorisé. Vous pouvez sortir avec des membres de la famille vivant sous le même toit ou avec un ami. Il faut naturellement observer une distance de sécurité.
- Les attroupements sont interdits.

Croisières

Les bateaux de croisière peuvent être amarrés et approvisionnés, mais pas débarqués. Cela signifie que les passagers ne sont pas autorisés à débarquer.

À quoi dois-je faire attention ?

Faites particulièrement attention aux mesures d'hygiène : lavez-vous les mains avec du savon, tousssez et éternuez dans votre coude, évitez les bises et les poignées de main, gardez vos distances et restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.